

Longueuil, le 28 janvier 2019

**Objet : Demande d'accès n° 2006 78707 – Lettre réponse**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 16 novembre dernier, concernant le 175, rue Boyer à Saint-Isidore (Lot : 2 867 168). Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Plainte du 30 janvier 2002 (2 pages)
2. Rapport de l'inspection du 5 mars 2002 (1) (7 pages);
3. Rapport de l'inspection du 5 mars 2002 (2) (7 pages);
4. Rapport de l'inspection du 5 mars 2002 (3) (7 pages).

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, analyste responsable du dossier, par courriel, à l'adresse [fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca) en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay  
Répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (7)

St-Isidore, le 30 janvier 2002

Ministère de l'environnement  
Service Industriel  
201, Place Charles Lemoyne  
2e étage  
Longueuil, Qc.  
J4K 2T5

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
REÇU LE

20 FEV. 2002

DIRECTION MONTRÉGIE

Objet : Plainte sur la qualité de l'air

Monsieur, Madame, représentant du Ministère de l'environnement,

Je suis travailleur et père de famille. Je suis propriétaire d'une maison où je demeure avec ma famille actuellement soit à St-Isidore de Laprairie. L'air que nous respirons est d'une odeur très souvent nauséabonde et à mon avis très mauvaise pour la santé puisqu'elle empeste l'environnement au point où, lorsque nous la respirons, l'étouffement s'ensuit presque simultanément. Le seul moyen d'en échapper est d'entrer dans ma maison l'hiver et les fenêtres verrouillées l'été. Je vous dirais même que l'odeur rentre dans la maison lorsque le vent souffle de l'est. Cet air infeste nous occasionne des irritations à la gorge, des étourdissements ainsi que le goût de tousser presque convulsivement. A mon étonnement, d'autres résidents de mon village ont fait la même constatation.

J'ai fait quelques recherches à savoir d'où pouvaient provenir ces odeurs polluantes. J'ai trouvé qu'ils s'échappaient de deux terrains particuliers : Kéfor Structures Ltée au 175 rue Boyer et une maison privée au <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> L'usine de Kéfor est munie d'un incinérateur pour lequel il aurait obtenu un permis qui lui donne le droit de brûler des déchets de bois brut. A mon avis, les produits tels la mélamine (arsenic), arborite (cyanure), époxi (cyanure), masonite, etc...sont parmi ceux qui sont brûlés et les plus dangereux pour la santé. Je me fais beaucoup de souci pour ma santé, celle de mon épouse et de mes enfants. Beaucoup d'habitants du village se plaignent également de ces mêmes odeurs sans pour autant se soucier de connaître la provenance.

J'ai raison de croire que dans certaines circonstances, l'incinération se fait la nuit. La fumée qui s'échappe est de couleur noir et l'odeur est étouffante et impossible à tolérer!! Il serait important lors de votre filature/inspection de vérifier les lieux et les fumées qui s'échappent à plusieurs reprises et d'intervenir lorsque vous constatez l'émission de fumée suspecte seulement. Excusez mes directives, mais **SI** les gaz s'échappants s'avèrent néfastes et empoisonnantes pour l'environnement, « mon environnement », vous comprendrez à quel point je tiens à ce que le pollueur cesse de compromettre ma santé, celle de ma famille et celle de mon environnement. ~~Si vous annoncez votre arrivée d'avance, je crains que vous n'y trouvez aucun méfait et moi je me retrouverai sans recours.~~

Je fais attention à mon environnement. En retour, je tiens à ce que mon entourage en fasse autant. J'ai confiance en notre système, et je suis convaincu que vous ferez tout en votre pouvoir pour arrêter, ce que je considère, un crime.

Anonymement,

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0848500

#SAGIR : 300017790

DATE INSPECTION : 5 mars 2002

HEURE : - Arrivée: 10h40

- Départ : 11h55

DATE DE RÉDACTION : 21 août 2002

**1. IDENTIFICATION**

INSPECTEUR/INPECTRICE : Danièle Poulin

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Kefor Structure ltée  
175, Boyer  
C.P. 180  
St-Isidore de Laprairie

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

**Anonyme**

Rencontré(e) : oui  non  N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

Gérard Robitaille/contrôleur de Kefor 1 (450) 454-4636

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

2

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez :

BUT(S) : Vérifier le bien fondé d'une plainte anonyme d'émissions atmosphériques irritantes provenant possiblement d'un incinérateur à bois au 175 Boyer et de chez un particulier au Articles 53-54 de la L.A.D.

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Arrivé sur les lieux, j'ai constaté que l'adresse du 175, Boyer comprend 3 compagnies distinctes mais appartenant au même groupe d'actionnaire. Les trois compagnies soient Kefor Structures ltée, Panexpert~~inc.~~ et Structure de bois ltée œuvrent dans le domaine du bois. Les principales activités sont la manipulation, le débitage, l'assemblage et la livraison et elles ont chacune leur spécialité (croquis).

À mon arrivé, j'ai fais part à <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> et M.Robitaille de la réception d'une plainte d'émissions de fumée noire. <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> me répond que leur fournaise à bois situé à l'usine Structure de bois ltée a fait défaut à partir de l'automne jusqu'après les fêtes. Il y avait beaucoup de fumée noire d'émission dû à une mauvaise combustion du bois et du bran de scie. Une chambre à combustion de fumée a été ajoutée ce qui a réglé la problématique d'émissions de fumées. Après notre discussion, j'ai inspecté les trois usines.

Kefor Structures ltée est l'usine où l'on fait des toitures préfabriquées. Les équipements sont des scies radiales, des presses à rouleau et des chariots élévateurs. L'administration sise à cet endroit.

Panexpert~~inc.~~ est l'usine où l'on pré fabrique les murs. Les équipements sont en particulier des scies radiales et des presses à rouleau. L'usine est située juste à coté du garage qui sert à l'entretien des équipements pour les trois compagnies. Il y avait entreposage non conforme d'un baril d'huile usée (photo 2). J'ai aussitôt averti M. Robitaille et <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> que les huiles usées ainsi que les filtres à huiles usés doivent être entreposés et disposés conformément. Une confirmation écrite m'a été transmise le lendemain afin de m'affirmer qu'il y a maintenant conformité à la gestion et l'entreposage des matières dangereuses résiduelles (annexe 1). Une preuve de disposition conforme a été également envoyée (annexe 2). Il y a production d'environ 4 à 5 barils d'huiles usées par année.

Structure de bois ltée est l'usine où l'on fabrique des composantes de plancher (poutrelle). On fait surtout de la coupe de bois à l'aide de scies électrique et quelques scies utilisant de l'huile de coupe. L'huile de coupe n'est jamais changé et il y a plutôt des ajouts régulièrement. La fournaise à bois est située derrière l'usine. J'ai constaté que la fournaise chauffait avec une bonne combustion et il n'y avait pas d'émission de fumée (photo 1).

À la suite de l'inspection au 175, Boyer, j'ai également vérifié s'il y avait émission de fumée au <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup>. Il n'y avait aucune émission de fumée à cet endroit.

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0848500

DATE DE RÉDACTION : 21 août 2002

---

**3. CONCLUSION**

Lors de l'inspection, la plainte était non fondée. La problématique d'émission de fumée dû à la mauvaise combustion de la fournaise à bois était corrigée. De plus, aucune émission n'a été constatée au <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup>

L'infraction à l'entreposage et la gestion des matières dangereuses résiduelles (huiles usées et filtres usés) a été corrigée dans l'immédiat tel qu'affirmé dans la confirmation écrite.

---

**4. RECOMMANDATION (S)**

Je recommande la fermeture du dossier.

---

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR : David Paulin 21-08-2002  
(signature) (date)

VÉRIFIÉ PAR : Vu MM  
(signature) 2002-08-23 (date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

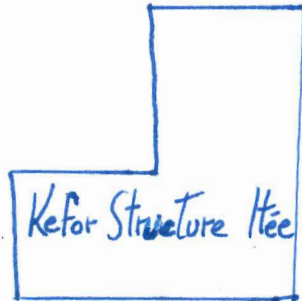
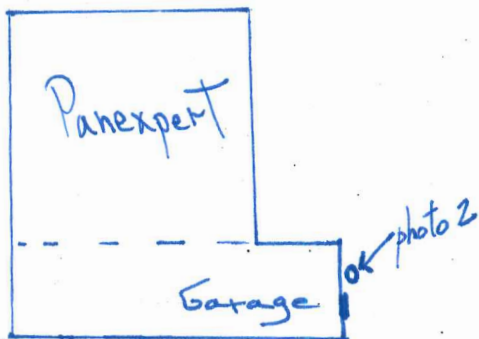
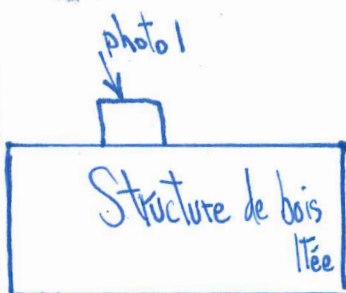
---

---

---

---

# CROQUIS



Boyer

Croquis dessiné par:

NOM: Danièle Poulin

SIGNATURE:

DATE: 20-08-2002

N/DOSSIER: 7610-16-01-0848500

LIEU:

SECTEUR: St-Isidore

**\*NOTE:**

→ Kefor Structure l'ée  
→ Panexpert  
→ Structure de bois l'ée





Photo # : 1 Date : 05-03-2002

La fournaise à bois  
est située dans le  
bâtiment vert sous la  
cheminée



Photo # : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Photo # : 2 Date : 05-03-2002

Entreposage non  
conforme d'huile  
usée.



Photographe(s) : David Poulain

# Articles 23-24 de la L.A.D.

U

# Articles 23-24 de la L.A.D.

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0848600

#SAGIR : 300024665

DATE INSPECTION : 5 mars 2002

HEURE : - Arrivée: 10h40

- Départ : 11h55

DATE DE RÉDACTION : 21 août 2002

1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INPECTRICE : Danièle Poulin

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Panexpert inc.  
175, Boyer  
C.P. 180  
St-Isidore de Laprairie

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
<b>Anonyme</b>	
Rencontré(e) :	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
Gérard Robitaille/contrôleur de Kefor Articles 53-54 de la L.A.D.	1 (450) 454-4636 Articles 53-54 de la L.A.D.

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

	PHOTO(S)	CROQUIS	CARTE(S)
Nombre	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ÉCHANTILLONS

EAU	AIR	SOL	FLORE	FAUNE	DÉCHETS
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AUTRE(S)	<input type="checkbox"/>				
Précisez :					

BUT(S) : Vérifier le bien fondé d'une plainte anonyme d'émissions atmosphériques irritantes provenant possiblement d'un incinérateur à bois au 175 Boyer et de chez un particulier au Articles 53-54 de la L.A.D.

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Arrivé sur les lieux, j'ai constaté que l'adresse du 175, Boyer comprend 3 compagnies distinctes mais appartenant au même groupe d'actionnaire. Les trois compagnies soient Kefor Structures ltée, Panexpert inc. et Structure de bois ltée œuvrent dans le domaine du bois. Les principales activités sont la manipulation, le débitage, l'assemblage et la livraison et elles ont chacune leur spécialité (croquis).

À mon arrivé, j'ai fais part à <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> et M.Robitaille de la réception d'une plainte d'émissions de fumée noire. <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> me répond que leur fournaise à bois situé à l'usine Structure de bois ltée a fait défaut à partir de l'automne jusqu'après les fêtes. Il y avait beaucoup de fumée noire d'émise dû à une mauvaise combustion du bois et du bran de scie. Une chambre à combustion de fumée a été ajoutée ce qui a réglé la problématique d'émissions de fumées. Après notre discussion, j'ai inspecté les trois usines.

Kefor Structures ltée est l'usine ou l'on fait des toitures préfabriquées. Les équipements sont des scies radiales, des presses à rouleau et des chariots élévateurs. L'administration sise à cet endroit.

Panexpert inc. est l'usine ou l'on pré fabrique les murs. Les équipements sont en particulier des scies radiales et des presses à rouleau. L'usine est située juste à coté du garage qui sert à l'entretien des équipements pour les trois compagnies. Il y avait entreposage non conforme d'un baril d'huile usée (photo 2). J'ai aussitôt averti M. Robitaille et <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> que les huiles usées ainsi que les filtres à huiles usés doivent être entreposés et disposés conformément. Une confirmation écrite m'a été transmise le lendemain afin de m'affirmer qu'il y a maintenant conformité à la gestion et l'entreposage des matières dangereuses résiduelles (annexe 1). Une preuve de disposition conforme a été également envoyée (annexe 2). Il y a production d'environ 4 à 5 barils d'huiles usées par année.

Structure de bois ltée est l'usine l'on fabrique des composantes de plancher (poutrelle). On fait surtout de la coupe de bois à l'aide de scies électrique et quelques scies utilisant de l'huile de coupe. L'huile de coupe n'est jamais changé et il y a plutôt des ajouts régulièrement. La fournaise à bois est située derrière l'usine. J'ai constaté que la fournaise chauffait avec une bonne combustion et il n'y avait pas d'émission de fumée (photo 1).

À la suite de l'inspection au 175, Boyer, j'ai également vérifié s'il y avait émission de fumée au <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup>. Il n'y avait aucune émission de fumée à cet endroit.

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0848600

DATE DE RÉDACTION : 21 août 2002

---

**3. CONCLUSION**

Lors de l'inspection, la plainte était non fondée. La problématique d'émission de fumé dû à la mauvaise combustion de la fournaise à bois était corrigée. De plus, aucune émission n'a été constatée au <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup>

L'infraction à l'entreposage et la gestion des matières dangereuses résiduelles (huiles usées et filtres usés) a été corrigée dans l'immédiat tel qu'affirmé dans la confirmation écrite.

---

**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande la fermeture du dossier.

---

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR :

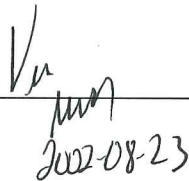


(signature)

21-08-2002

(date)

VÉRIFIÉ PAR :

  
2002-08-23

(signature)

(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

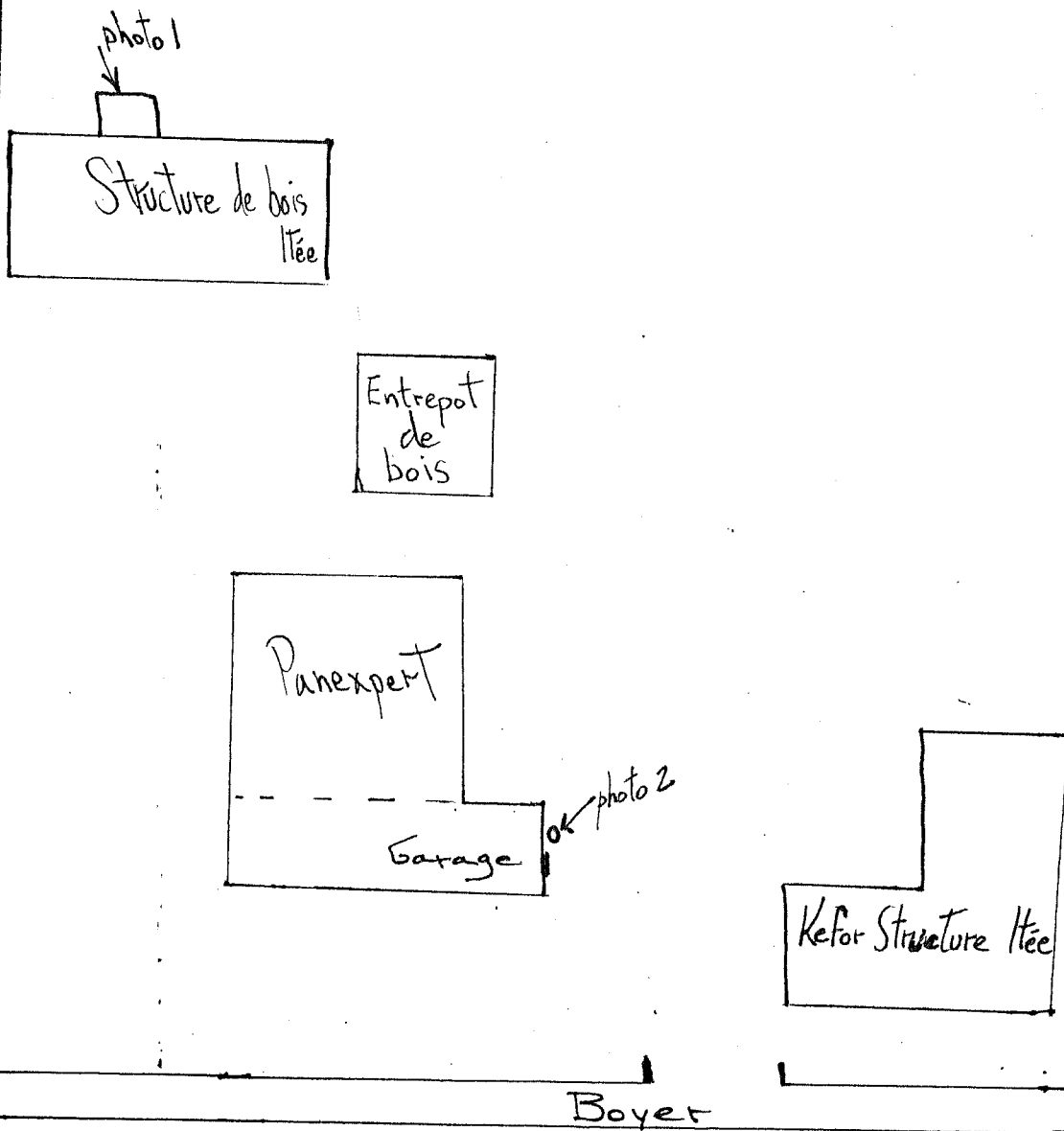
---

---

---

---

# CROQUIS



Croquis dessiné par:

NOM: Danièle Poulin

SIGNATURE:

DATE: 20-08-2002

N/DOSSIER: 7610-16-01-0848500

LIEU: →

SECTEUR: St-Isidore

## \*NOTE:

- Kefor Structure Itée
- Panexpert
- Structure de bois Itée



Photo # : 1 Date : 05-03-2002

La fournaise à bois  
 est située dans le  
 bâtiment vert sous la  
 cheminée

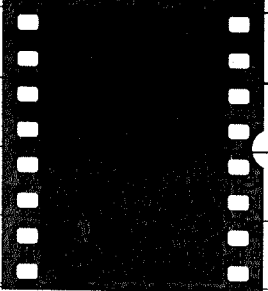
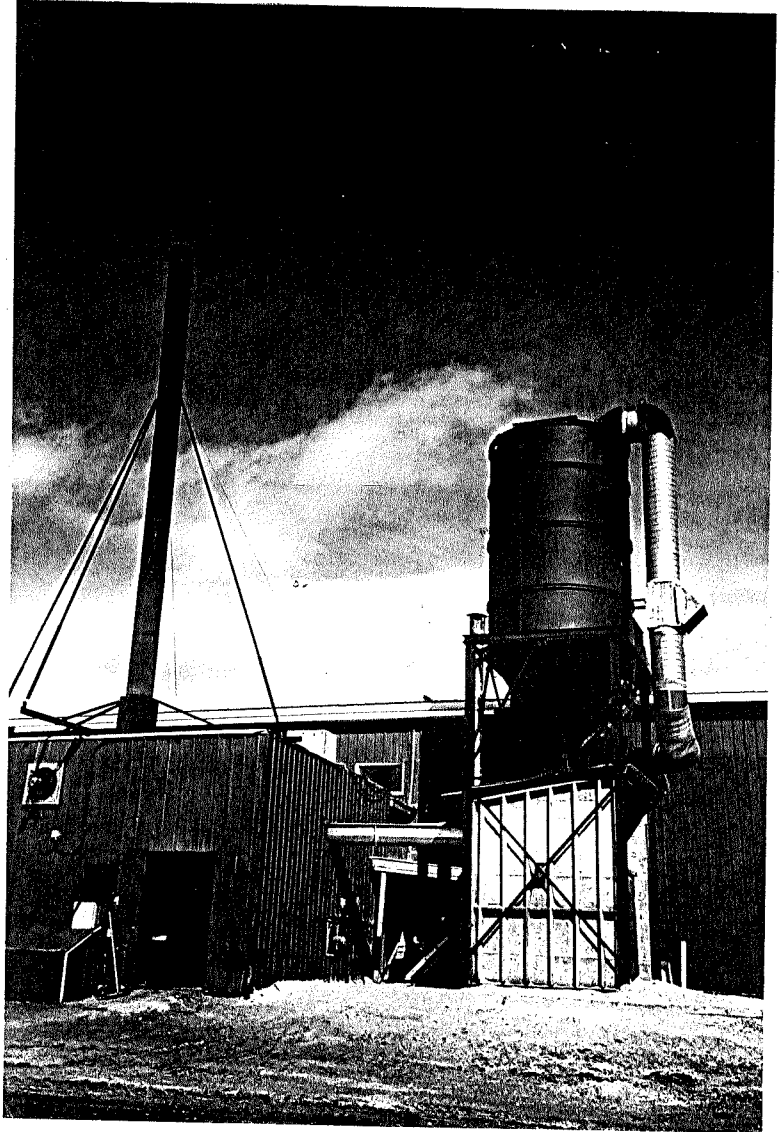



Photo # : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

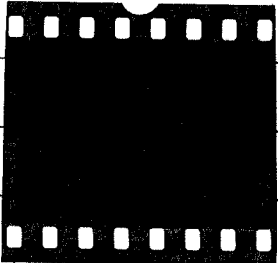
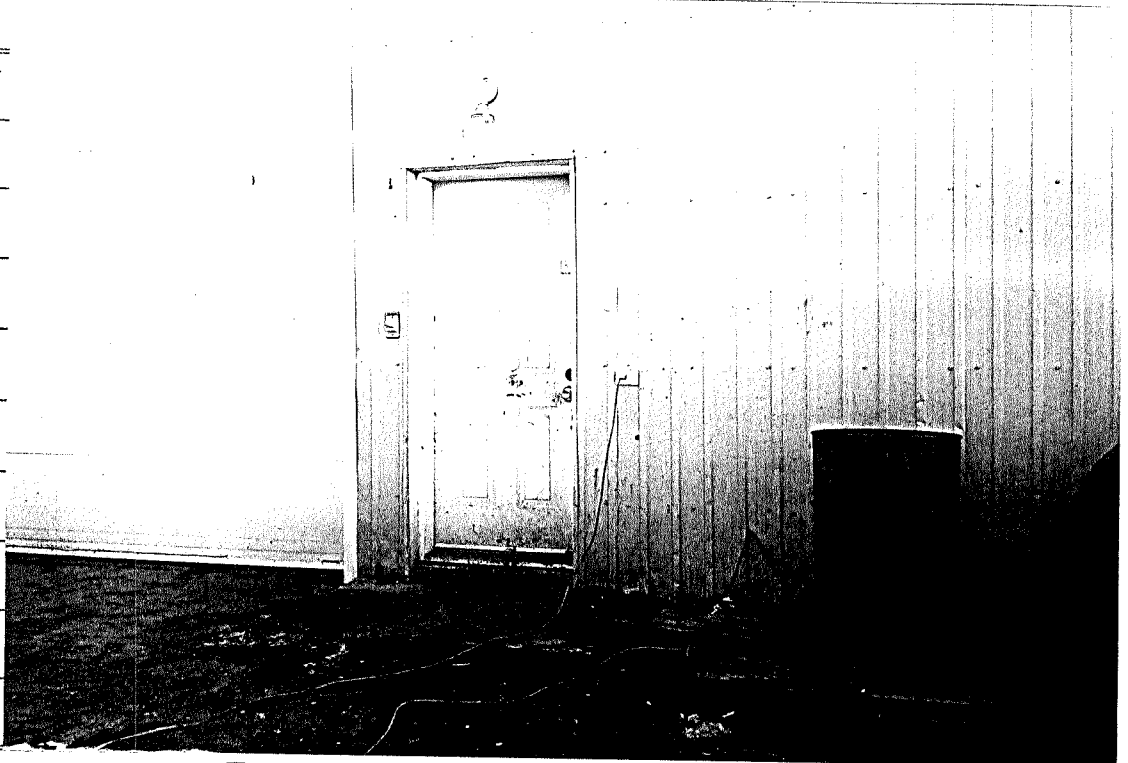
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Photo # : 2 Date : 05-03-2002

Entreposage non  
 conforme d'huile  
 usée.

Photographe(s) : David Poulin



# Articles 23-24 de la L.A.D.

**ONYX**  
 ONYX INDUSTRIES INC.  
 2630, BOUL. INDUSTRIEL  
 CHAMBLY (QUEBEC)  
 J3L 4V2 450-447-5252

TRANSPORTEUR / CARRIER  
**ONYX INDUSTRIES INC.**  
 2630, BOUL. INDUSTRIEL  
 CHAMBLY (QUEBEC)  
 J3L 4V2

CLIENT / CUSTOMER  
**KEFOR STRUCTURE LTEE**  
 175, RUE BOYER  
 ST-ISIDORE DE LAPRAIRIE QC

TÉL./ TEL.: 450-454-4638 N° CLIENT / CUSTOMER NO. **KEF09001**  
 DATE / DATE: 08/Feb/2002 COMMANDE / P.O. # **419759**

EXPÉDITEUR / EXPEDITOR  
**KEFOR STRUCTURE LTEE**  
 175, RUE BOYER  
 ST-ISIDORE DE LAPRAIRIE QC

JOL 2A0

TÉL./ TEL.:

RESPONSABLE: CALL CN

HEURE/DÉBUT TIME/START	HEURE/FIN TIME/END	TOTAL HEURE TOTAL TIME	CODE CODE	UNITÉ UNIT	ACTIVITÉ OU INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ACTIVITY/ADDITIONAL INFORMATION	LISTE DES CODES CODE LIST
h	h					D: Déplacement-client/Travel to customer TT: Temps travaux/Labour hours T: Transport L. Distance/Long distance travel R: Repas/M meal TD: Temps disposition/Unloading time TA: Temps attente/Waiting time BE: Bris équipement/Equipment failure AC: Attente Chargement/Waiting time loading AD: Attente Déchargement/Waiting time unloading
h	h					
h	h					
h	h					
h	h					
h	h	TOTAL				

TRAVAUX/CONSIGNATION  
 WORK/CONSIGNMENT **175, RUE BOYER**

DESCRIPTION/EXPÉDITION  
 DESCRIPTION/EXPEDITION **CUEILLETTE D'HUILE USEE EN BARILS X @ 30S CH**

AUTRE INFORMATION  
 OTHER INFORMATION

*6 x 500*  
*1,500 L*

DESCRIPTION ET COÛT/DESCRIPTION & COST	

TRANSPORT  DÉCONTAMINATION  LOCATION  DISPOSITION  AUTRE:

TRANSPORTEUR / UNITÉ - CARRIER / UNIT: **31-811 CAMION CITERNE ALUM**

OPÉRATEUR/CHAUFFEUR - OPERATOR/DRIVER: **00645 COURTOIS PIERRE 11/2/2002**

AIDE - HELPER:

SIGNATURE DU CHAUFFEUR / DRIVER'S SIGNATURE

Sous-total/Sub total	
TAXE FED. / FED. TAX	
TAXE PROV. / PROV. TAX	
<b>TOTAL</b>	

M.D.	Etat phys.	Appellation réglementaire de résidu (description)	Classification primaire et subsidiaire	TDGA/PIN & LTMD/NIP	Groupe d'emballage	Quantité expédiée	L ou Kg (unité)	Catégorie de matière dangereuse	Contenant No. de conteneur	Type de conteneur	Code int.
L		HUILE USEE	NR	NR	NR			A01	05	EAL	ACD

N° T.P.S. NO.: 142239474 RT  
 N° T.V.Q. NO.: 1020906401TQ0001

**ONYX INDUSTRIES INC.**  
 2630, BOUL. INDUSTRIEL  
 CHAMBLY QC  
 J3L 4V2

CODE ENTRÉ :  
 QUANTITÉ REÇUE: (SI DIFFÉRENT)  
 DATE / HEURE

INSPECTION FINALE:  SIGNATURE:

(\*) LE CLIENT EST RESPONSABLE DES DOMMAGES CAUSÉS À L'OUTILLAGE ET/OU ÉQUIPEMENT PENDANT LA PÉRIODE DE LOCATION.  
 (\*) THE CLIENT WILL BE HELD RESPONSIBLE FOR ANY DAMAGE TO RENTAL EQUIPMENT.

SIGNATURE DU CLIENT/EXPÉDITEUR  
 CUSTOMER'S EXPEDITOR'S SIGNATURE

LETTRES MOULÉES  
 PRINT LETTERS:

N° **6092 37210**

CONDITIONS: LA FACTURE PORTERA INTÉRÊT AU TAUX DE VINGT-QUATRE POUR CENT (24%) L'AN CALCULÉ MENSUELLEMENT (DEUX POUR CENT (2%) PAR MOIS SUR TOUT COMPTE PASSE DÙ, NET 30 JOURS. FRAIS DE COLLECTE À LA CHARGE DU CLIENT.  
 TERMS: THE INVOICE WILL BEAR INTEREST AT AN ANNUAL RATE OF 24% CALCULATED MONTHLY (TWO PERCENT (2%) MONTHLY) ON ALL OVERDUE AMOUNTS, NET 30 DAYS. COLLECTION FEES COLLECT TO CUSTOMER.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0848700

#SAGIR : 300024668

DATE INSPECTION : 5 mars 2002

HEURE : - Arrivée: 10h40

- Départ : 11h55

DATE DE RÉDACTION : 21 août 2002

**1. IDENTIFICATION**

INSPECTEUR/INPECTRICE : Danièle Poulin

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Structure de bois ltée  
175, Boyer  
C.P. 180  
St-Isidore de Laprairie

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Anonyme

Rencontré(e) : oui  non  N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

Gérard Robitaille/contrôleur de Kefor 1 (450) 454-4636

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

2

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez :

BUT(S) : Vérifier le bien fondé d'une plainte anonyme d'émissions atmosphériques irritantes provenant possiblement d'un incinérateur à bois au 175 Boyer et de chez un particulier au Articles 53-54 de la L.A.D.

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Arrivé sur les lieux, j'ai constaté que l'adresse du 175, Boyer comprend 3 compagnies distinctes mais appartenant au même groupe d'actionnaire. Les trois compagnies soient Kefor Structures ltée, Panexpert ~~inc.~~ et Structure de bois ltée œuvrent dans le domaine du bois. Les principales activités sont la manipulation, le débitage, l'assemblage et la livraison et elles ont chacune leur spécialité (croquis).

À mon arrivé, j'ai fais part à <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> et M.Robitaille de la réception d'une plainte d'émissions de fumée noire. <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> me répond que leur fournaise à bois situé à l'usine Structure de bois ltée a fait défaut à partir de l'automne jusqu'après les fêtes. Il y avait beaucoup de fumée noire d'émise dû à une mauvaise combustion du bois et du bran de scie. Une chambre à combustion de fumée a été ajoutée ce qui a réglé la problématique d'émissions de fumées. Après notre discussion, j'ai inspecté les trois usines.

Kefor Structures ltée est l'usine ou l'on fait des toitures préfabriquées. Les équipements sont des scies radiales, des presses à rouleau et des chariots élévateurs. L'administration sise à cet endroit.

Panexpert ~~inc.~~ est l'usine ou l'on pré fabrique les murs. Les équipements sont en particulier des scies radiales et des presses à rouleau. L'usine est située juste à coté du garage qui sert à l'entretien des équipements pour les trois compagnies. Il y avait entreposage non conforme d'un baril d'huile usée (photo 2). J'ai aussitôt averti M. Robitaille et <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> que les huiles usées ainsi que les filtres à huiles usés doivent être entreposés et disposés conformément. Une confirmation écrite m'a été transmise le lendemain afin de m'affirmer qu'il y a maintenant conformité à la gestion et l'entreposage des matières dangereuses résiduelles (annexe 1). Une preuve de disposition conforme a été également envoyée (annexe 2). Il y a production d'environ 4 à 5 barils d'huiles usées par année.

Structure de bois ltée est l'usine l'on fabrique des composantes de plancher (poutrelle). On fait surtout de la coupe de bois à l'aide de scies électrique et quelques scies utilisant de l'huile de coupe. L'huile de coupe n'est jamais changé et il y a plutôt des ajouts régulièrement. La fournaise à bois est située derrière l'usine. J'ai constaté que la fournaise chauffait avec une bonne combustion et il n'y avait pas d'émission de fumée (photo 1).

À la suite de l'inspection au 175, Boyer, j'ai également vérifié s'il y avait émission de fumée au <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup>. Il n'y avait aucune émission de fumée à cet endroit.

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0848700

DATE DE RÉDACTION : 21 août 2002

---

**3. CONCLUSION**

Lors de l'inspection, la plainte était non fondée. La problématique d'émission de fumé dû à la mauvaise combustion de la fournaise à bois était corrigée. De plus, aucune émission n'a été constatée au Articles 53-54 de la L.A.D.

L'infraction à l'entreposage et la gestion des matières dangereuses résiduelles (huiles usées et filtres usés) a été corrigée dans l'immédiat tel qu'affirmé dans la confirmation écrite.

---

**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande la fermeture du dossier.

---

**5. VÉRIFICATION**

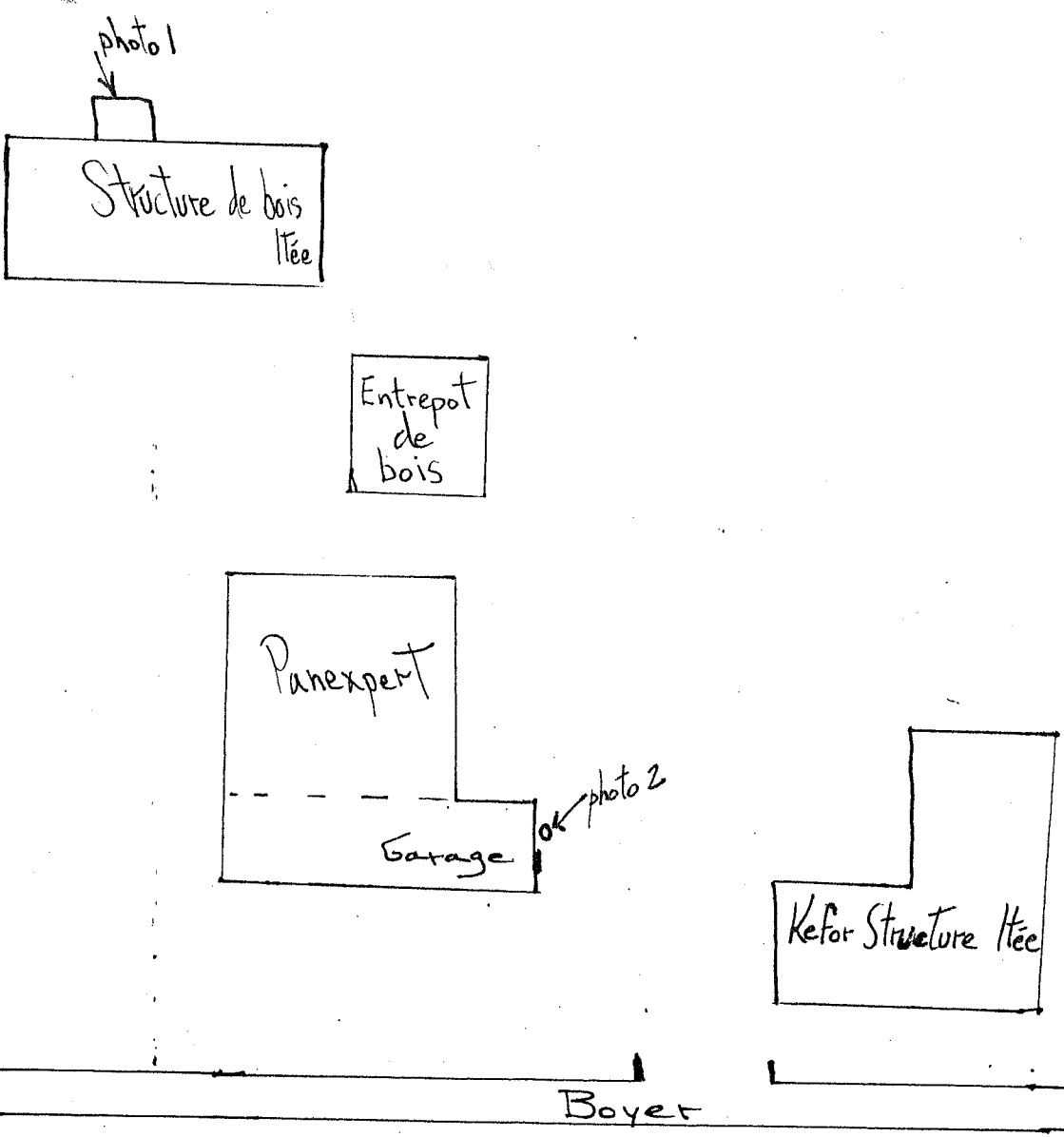
INSPECTÉ PAR : *Danièle Poulin* 21-08-2002  
(signature) (date)

VÉRIFIÉ PAR : *Vu* \_\_\_\_\_  
(signature) *MW* \_\_\_\_\_  
2002-08-23 (date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

# CROQUIS



Croquis dessiné par:

NOM: Danièle Paulin

SIGNATURE:

DATE: 20-08-2002

N/DOSSIER: 7610-16-01-0848500

LIEU:

SECTEUR: St-Isidore

## \*NOTE:

- Kefor Structure Itée
- Panexpert
- Structure de bois Itée



Photo # : 1 Date : 05-03-2002

La fournaise à bois  
 est située dans le  
 bâtiment vert sous la  
 cheminée

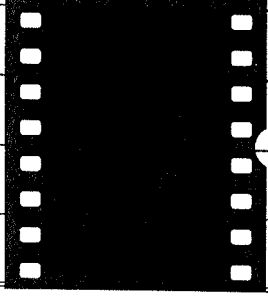
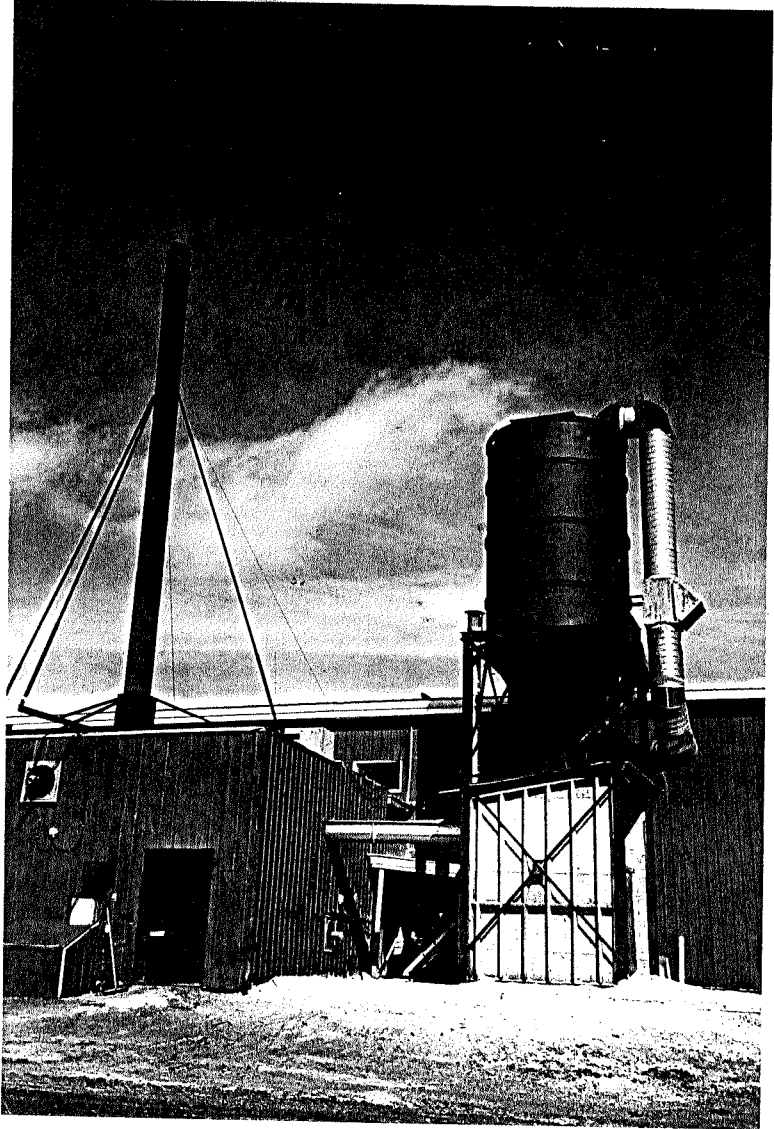



Photo # : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

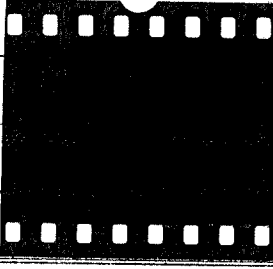
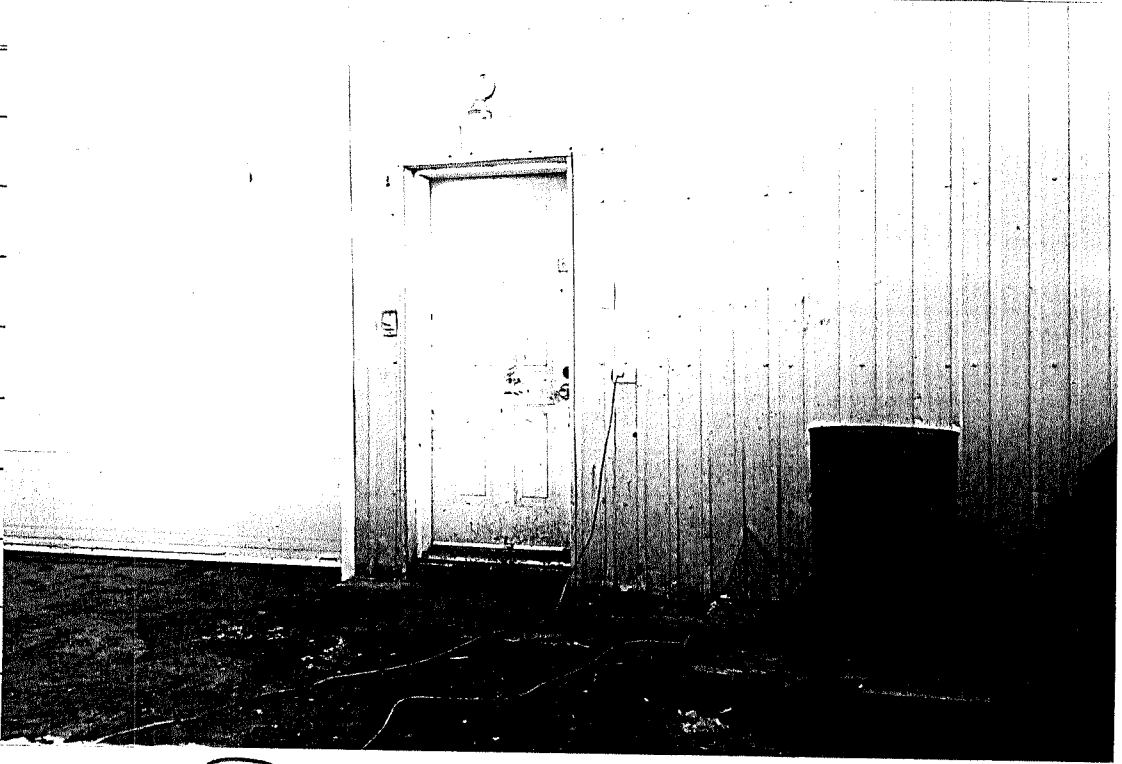
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

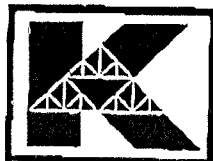
\_\_\_\_\_

Photo # : 2 Date : 05-03-2002

Entreposage non  
 conforme d'usage  
 usée.

Photographe(s) : David Poulin



# KEFOR STRUCTURES LTÉE

fabricant  
fermes de toit, poutrelles de plancher

175, BOYER, C.P. 180, ST-ISIDORE-DE-LAPRAIRIE, QUÉBEC J0L 2A0

TEL.: (450) 454-4636 • (514) 875-3909 • FAX: (450) 454-6978

Le 5 mars 2002

**PAR TÉLÉCOPIEUR**

**Madame Danielle Poulin**  
Technicienne  
Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de la Montérégie  
Service Industriel  
201, Place Charles LeMoine, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

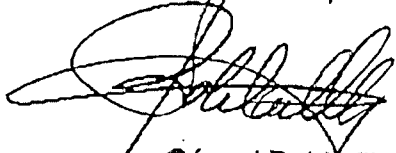
**Objet : Entreposage des huiles usées**

Madame Poulin,

Pour faire suite à votre visite de ce 5 mars 2002, nous vous confirmons par la présente, que les huiles usées seront entreposées à l'intérieur de l'usine dans des barils conforme et ce dans un endroit sécuritaire ainsi que les filtres usés. Il seront par la suite ramasser par une entreprise spécialisée en disposition des huiles usées. De plus, nous tiendrons un registre de contrôle de l'équipement utilisée pour l'entreposage, de façon à assurer le bon maintien des barils utilisés pour l'entreposage de nos huiles usées et filtres usés.

Espérant le tout conforme, nous vous prions, Madame Poulin, d'accepter nos salutations les plus distinguées.

Bien à vous,



Gérard Robitaille  
Contrôleur



**ONYX**  
**ONYX INDUSTRIES INC.**  
 2630, BOUL. INDUSTRIEL  
 CHAMBLY (QUEBEC)  
 J3L 4V2 450-447-5252

Annexe 2

TRANSPORTEUR / CARRIER  
**ONYX INDUSTRIES INC.**  
 2630, BOUL. INDUSTRIEL  
 CHAMBLY (QUEBEC)  
 J3L 4V2

CLIENT CUSTOMER  
**KEFOR STRUCTURE LTEE**  
 175, RUE BOYER  
 ST-ISIDORE DE LAPRAIRIE QC

TÉL./ TEL.: 450-454-4638 N° CLIENT CUSTOMER NO. **KEF09001**  
 DATE / DATE: 08/Feb/2002 COMMANDE / P.O. # **419759**

EXPÉDITEUR EXPEDITOR  
**KEFOR STRUCTURE LTEE**  
 175, RUE BOYER  
 ST-ISIDORE DE LAPRAIRIE QC

TÉL./ TEL.: J0L 2A0

RESPONSABLE: \_\_\_\_\_ CALL CN

HEURE/DÉBUT TIME/START	HEURE/FIN TIME/END	TOTAL HEURE TOTAL TIME	CODE CODE	UNITÉ UNIT	ACTIVITÉ OU INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ACTIVITY/ADDITIONAL INFORMATION	LISTE DES CODES CODE LIST
h	h					
h	h					
h	h					
h	h					
h	h					
h	h	TOTAL				

D: Déplacement-client/Travel to customer  
 TR: Temps travaux/Labour hours  
 T: Transport L: Distance/Long distance travel  
 R: Repas/Mail  
 TD: Temps disposition/Unloading time  
 TA: Temps attente/Waiting time  
 BE: Bris équipement/Equipment failure  
 AC: Attente Chargement/Waiting time loading  
 AD: Attente Déchargement/Waiting time unloading

TRAVAUX/CONSIGNATION WORK/CONSIGNMENT: **175, RUE BOYER**

DESCRIPTION/EXPÉDITION DESCRIPTION/EXPEDITION: **CUEILLETTE D'HUILE USEE EN BARILS X 30S CH**

AUTRE INFORMATION OTHER INFORMATION: *6 x 200* *1,500 Lt*

DESCRIPTION ET COÛT/DESCRIPTION & COST

TRANSPORT  DÉCONTAMINATION  LOCATION  DISPOSITION  AUTRE: \_\_\_\_\_

TRANSPORTEUR / UNITÉ - CARRIER / UNIT: **31-811 CAMION CITERNE ALUM**

OPÉRATEUR/CHAUFFEUR - OPERATOR/DRIVER: **00645 COURTOIS PIERRE 11/2/2002**

AIDE - HELPER: \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU CHAUFFEUR / DRIVER'S SIGNATURE: \_\_\_\_\_

Sous-total/Sub total
TAXE FÉD. / FED. TAX
TAXE PROV. / PROV. TAX
<b>TOTAL</b>

M.D.	État phys.	Appellation réglementaire de résidu (description)	Classification primaire et subsidiaire	TDGA/PIN LTMD/NIP	Groupe d'emballage	Quantité expédiée	L ou Kg (unité)	Catégorie de matière dangereuse	Contenant No. Nbrs. Type de contenant	Code int.
L		HUILE USEE	NR	NR	NR			A01	05	EAL ACD

N° T.P.S. NO.: 142239474 RT  
 N° T.V.Q. NO.: 1020906401TQ0001

**ONYX INDUSTRIES INC.** CODE ENTRÉ :  
 2630, BOUL. INDUSTRIEL  
 CHAMBLY QC  
 J3L 4V2

QUANTITÉ REÇUE : (SI DIFFÉRENT)  
 DATE / HEURE

INSPECTION FINALE: INITIALE SIGNATURE: \_\_\_\_\_

(\*) LE CLIENT EST RESPONSABLE DES DOMMAGES CAUSÉS À L'OUTILLAGE ET/OU ÉQUIPEMENT PENDANT LA PÉRIODE DE LOCATION.  
 (\*) THE CLIENT WILL BE HELD RESPONSIBLE FOR ANY DAMAGE TO RENTAL EQUIPMENT.

*[Signature]*  
 SIGNATURE DU CLIENT/EXPÉDITEUR  
 CUSTOMER'S EXPEDITOR'S SIGNATURE

LETTRES MOULÉES  
 PRINT LETTERS:

N° 6092 37210

**CONDITIONS:** LA FACTURE PORTERA INTÉRÊT AU TAUX DE VINGT-QUATRE POUR CENT (24%) L'AN CALCULÉ MENSUELLEMENT (DEUX POUR CENT (2%) PAR MOIS SUR TOUT COMPTE PASSÉ D'UN NET 30 JOURS. FRAIS DE COLLECTE À LA CHARGE DU CLIENT.  
 TERMS: THE INVOICE WILL BEAR INTEREST AT AN ANNUAL RATE OF 24% CALCULATED MONTHLY (TWO PERCENT (2%) MONTHLY) ON ALL OVERDUE AMOUNTS NET 30 DAYS. COLLECTION FEES COLLECT TO CUSTOMER.